



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 24 avril 2024*

## **Projet de loi** **approuvant le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève pour l'année 2023;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 21 mars 2024,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Rapport de gestion et de durabilité**

Le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2023 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion et de durabilité des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2023<sup>1</sup>.

### **1. En général**

Depuis l'année 2022, les marchés des énergies sont soumis à une volatilité importante. En dépit d'une orientation des prix à la baisse depuis le second semestre 2023, les coûts d'approvisionnement en électricité et en gaz de l'année écoulée ont atteint un niveau très élevé (+ 72% entre 2022 et 2023). Les SIG ont en effet dû acheter une partie de leur approvisionnement en 2022, afin de sécuriser la livraison de fluides en 2023.

Après avoir renoncé à une augmentation du tarif de l'énergie électrique en 2021 et en 2022, les SIG ont dû augmenter ce tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison de l'emballement sur les marchés des énergies. Les tarifs du gaz ont quant à eux diminué de 7% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, après l'augmentation de 16% en début d'année. L'accompagnement de la population et des entreprises à moins consommer a aussi été renforcé, avec l'augmentation des incitations éco21 d'environ 50% depuis avril 2022.

Dans ce contexte, et malgré la pression sur les prix, de façon plus globale, l'entreprise a maintenu un niveau d'investissements soutenu, avec 222 millions de francs engagés en 2023. Plus du tiers de ces investissements a été consacré au renouvellement et à l'extension des ouvrages et des réseaux, afin de garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations des SIG en matière de fourniture d'électricité, de gaz et d'eau potable, ainsi que pour le traitement des eaux usées. En parallèle, l'entreprise a accentué son engagement en faveur de la transition écologique, avec près de 97 millions de francs investis dans les énergies renouvelables, dont 86 millions de francs pour le développement des réseaux thermiques (cf. point 4 ci-dessous, « Energies »). Huit millions de francs ont par ailleurs été investis pour la construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets (Cheneviers IV), qui constitue également une source importante de chaleur de récupération pour les réseaux thermiques structurants.

---

<sup>1</sup> Suite notamment à des modifications du code des obligations (CO; RS 220), les SIG ont fait évoluer leur rapport de gestion pour y intégrer une partie sur la durabilité.

## 2. Contexte

### *Cadre fédéral*

Le 29 septembre 2023, le Parlement fédéral a adopté la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique ou «Mantelerlass»). Celle-ci prévoit notamment des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable, hors force hydraulique, plus ambitieux (35 Téra watt-heure par an (TWh/an) en 2035 et 45 TWh/an en 2050), ainsi que l'introduction d'une obligation pour les fournisseurs d'électricité d'attester des mesures d'efficacité énergétique réalisées auprès des consommateurs (en attente notamment de la quantification de ces obligations par ordonnance du Conseil fédéral). Le référendum lancé contre cette loi a abouti et la population devra se prononcer à ce sujet le 9 juin 2024.

Le 30 septembre 2022, le Parlement fédéral a adopté, en tant que contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, une nouvelle loi-cadre intitulée loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI; RS 814.310). La loi a été adoptée le 18 juin 2023 par le peuple, en référendum, et l'initiative pour les glaciers a été de ce fait retirée. Le projet d'ordonnance sur la protection du climat est en consultation.

### *Cadre cantonal*

Le dispositif de mise en œuvre du monopole cantonal délégué aux SIG pour le développement et l'exploitation des réseaux thermiques structurants est prévu pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2024. Courant 2023, le Conseil d'Etat a adopté les cartes de déploiement des réseaux thermiques structurants 2030 et 2050.

Conformément à son plan directeur de l'énergie 2020-2030, le Conseil d'Etat a modifié, courant 2022, le règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REN; rs/GE L 2 30.01). Les modifications portent essentiellement sur la substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables, lors du changement des installations de production de chaleur (chaudières) et sur l'abaissement du seuil de l'indice de dépense de chaleur (IDC) déclenchant des obligations d'optimisation ou d'assainissement énergétiques des bâtiments. Le 5 février 2024, le Conseil d'Etat et 15 organisations partenaires ont signé un accord pour la rénovation du parc bâti. Le 22 mars 2024, concrétisant cet accord, le Grand Conseil a approuvé la loi 13222 sur le financement des projets d'assainissement énergétique des bâtiments et sur l'ouverture de crédits d'investissement, ainsi qu'une

modification de la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30) (loi 12593).

### ***Marchés du gaz et de l'électricité***

Les marchés européens du gaz et de l'électricité ont été marqués par une baisse constante des prix durant l'année 2023. La diminution de la demande de gaz (de 20% par rapport à la moyenne 2017-2021 dans l'Union européenne), les stocks gaziers pleins et un approvisionnement européen en gaz naturel liquéfié sont à l'origine de la diminution des prix du gaz. Les prix de l'électricité ont suivi la même tendance.

## **3. Résultats financiers des SIG (sans consolidation)**

### ***Remarque liminaire***

Le résultat de gestion présente la performance opérationnelle des activités des SIG et permet une comparaison avec le budget. Il ne tient pas compte des effets de la consolidation des sociétés du groupe et de l'application de certaines normes IFRS, telles que celles relatives aux dépréciations de valeurs d'actifs ou aux variations actuarielles afférentes aux engagements de retraite.

Les comptes consolidés de l'entreprise et de ses filiales, préparés selon les normes comptables internationales IFRS, sont, quant à eux, détaillés dans le projet de loi approuvant les états financiers consolidés des SIG pour l'année 2023.

Les commentaires ci-dessous reprennent les faits marquants de l'exercice. Des commentaires plus détaillés sur les comptes de gestion sont annexés à cet exposé des motifs (cf. synthèse des comptes de gestion des SIG 2023).

## Chiffres-clés

En millions de francs		Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
SIG HORS FILIALES	<b>PRODUITS</b>	<b>1 039</b>	<b>1 291</b>	<b>1 290</b>
	Achats d'énergies	-352	-609	-598
	Charges de personnel	-267	-274	-280
	Autres charges d'exploitation	-121	-112	-124
	Recherche et développement	-3	-5	-3
	Autres charges et redevances	-79	-71	-78
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA <sup>(a)</sup></b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>208</b>
	Amortissements	-165	-165	-167
	Charges financières nettes	-13	-12	-12
	Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>RESULTAT DE GESTION</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>19</b>	
	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>212</b>	<b>297</b>	<b>222</b>
	<i>Effectifs (EPT) fin de période</i>	<i>1 619</i>	<i>1 605</i>	<i>1 600</i>
GROUPE SIG <sup>(b)</sup>	Résultat de gestion	28		19
	Dépréciations d'actifs	-29		-42
	Effet des participations	21		109
	Impacts IFRS & autres	-19		-23
	<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>1</b>		<b>63</b>
	<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>225</b>		<b>194</b>
	<b>DETTE NETTE FINANCIERE</b>	<b>413</b>		<b>437</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 547</b>		<b>2 365</b>

(a) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

(b) Données 2022 retraitées à des fins de comparaison

Le résultat de gestion 2023 des SIG s'est établi à 19 millions de francs, soit un niveau en retrait de 9 millions de francs par rapport au résultat 2022, et inférieur de 15 millions de francs par rapport au budget.

Les résultats 2023 intègrent par ailleurs 2 effets exceptionnels significatifs : 1) une provision de 22 millions de francs pour remboursement exceptionnel en faveur des clients des SIG en 2024 (suite au rapport de la Cour des comptes du 13 février 2024 sur les pertes du réseau électrique des SIG) et 2) une indemnité de 36 millions de francs, qui sera versée aux SIG sur une période maximum de 10 ans, liée à la résiliation d'un droit de prélèvement de puissance et d'énergie. Retraité de ces éléments, le niveau de

revenus avant intérêts et taxes (EBITDA, ou résultat d'exploitation) 2023 se situe en-dessous des niveaux historiques, en raison principalement de la forte hausse des achats d'énergies, particulièrement marquée pour les clients en offres de marché électricité, de volumes de vente en baisse, notamment sur les activités gaz et thermique (effets climat et économies d'énergie), et de l'augmentation des charges d'exploitation.

En dépit des différents effets mentionnés ci-dessus, les SIG ont maintenu un niveau d'investissements soutenu en 2023 (222 millions de francs). Il s'agit d'un niveau légèrement en hausse par rapport à celui de 2022 (212 millions de francs), mais inférieur de 25% par rapport aux prévisions budgétaires (297 millions de francs) en raison de retards de diverses natures sur des projets.

Malgré la diminution des flux de trésorerie d'exploitation en 2023, la structure de financement des SIG demeure solide, avec un endettement net (consolidé) contenu à 437 millions de francs (contre 413 millions de francs fin 2022) et des capitaux propres consolidés de 2,4 milliards de francs. En complément des grands projets industriels des SIG pour la transition écologique, les conditions financières sont réunies pour financer des investissements tournés vers à la fois une société et des modèles plus durables.

#### **4. Energies**

Bras industriel du canton dans la mise en œuvre de la politique énergétique, et conformément à la convention d'objectifs signée avec le canton, les SIG agissent au travers des programmes de réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO<sub>2</sub>, du développement de l'énergie solaire ainsi que de la construction des réseaux thermiques et des ouvrages de production qui les alimentent.

##### ***Economies d'énergies***

Initié il y a plus de 10 ans, le programme éco21 a permis de générer, en 2023, 20 gigawattheures (GWh) d'économies d'électricité supplémentaires (total cumulé de 271 GWh par an depuis le début du programme) et 143 000 tonnes d'économies d'émissions de CO<sub>2</sub> supplémentaires (652 000 tonnes en cumulé). Les objectifs 2023 fixés pour le programme éco21 énergie (respectivement 15 GWh et 104 000 tonnes) ont donc été dépassés.

## *Electricité*

L’approvisionnement électrique du réseau genevois provient pour environ un tiers de la production locale, soit un peu moins de 900 GWh en 2023 (production de la Société des forces motrices de Chancy-Pougny, filiale des SIG, comprise). L’électricité produite est à plus de 80% d’origine hydraulique. La part restante est issue principalement de l’incinération des déchets ménagers, de la production d’origine solaire et de la biomasse.

Concernant l’énergie solaire, les SIG ont mis en service 2 mégawatts-crête<sup>2</sup> additionnels en 2023. Ces nouvelles installations ont notamment concerné le parc des Crêts (0,5 mégawatt-crête) et MICA le quartier Belle-Terre (0,5 mégawatt-crête). Au total, la puissance installée des ouvrages des SIG a atteint 28 mégawatts-crête à fin 2023, y compris un consortium avec la Fondation pour les terrains industriels (FTI), soit un résultat inférieur à l’objectif fixé à 32 mégawatts-crête. Le programme solaire global, regroupant à la fois les ouvrages des SIG et des producteurs indépendants, a permis d’atteindre une puissance installée totale de 118 mégawatts-crête sur le canton à fin 2023, niveau en ligne avec l’objectif cantonal.

Depuis 2017, les SIG proposent à leurs clients la gamme « Electricité Vitale », dont les produits intègrent des pourcentages variables d’énergie renouvelable suisse ou locale. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l’ancienne offre de référence « Vitale Bleu » (100% hydraulique suisse) est devenue « 10% Vitale Vert » (90% hydraulique suisse), qui contient jusqu’à 10% d’énergie solaire et hydraulique écologique genevoise. Cette évolution vise à accélérer le développement des énergies renouvelables locales.

Depuis l’ouverture partielle du marché de l’électricité en 2009, les clients dont la consommation annuelle est supérieure à 100 000 kilowatt-heure ont la possibilité de signer un contrat en offre de marché. Fin 2023, 82% des clients éligibles à Genève (en volume d’énergie) ont choisi le marché libre.

## *Gaz*

La gamme « Gaz Vitale » vise à compenser les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de gaz naturel, par le financement de projets environnementaux à Genève et dans le monde. Le produit « Gaz Vitale Vert », qui vise le soutien à des projets environnementaux genevois uniquement, contient 10% de biogaz genevois, provenant de la station

---

<sup>2</sup> Le watt-crête correspond à l’unité de mesure de la puissance d’un panneau solaire selon des conditions standards de référence (ensoleillement, température, etc.). Selon ces conditions standards, 1 MWc correspond à une production de 1 GWh.

d'épuration d'Aire (16 GWh produits en 2023). A fin 2023, 89% des ventes de gaz effectuées par les SIG proviennent de la gamme « Gaz Vitale ».

### *Energie thermique et géothermie*

Le développement des réseaux thermiques est essentiel pour que Genève atteigne ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il s'agit, à terme, de couvrir la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables, en développant des réseaux de distribution de chaleur et de froid.

Les SIG ont poursuivi la réalisation des réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre. En 2023, les SIG ont livré à leurs clients 427 GWh de chaleur et 43 GWh de froid. Le Conseil d'Etat suivra avec la plus grande attention le développement des réseaux thermiques structurants ces prochaines années. Pour mémoire, conformément aux objectifs fixés par le plan directeur de l'énergie (PDE) et le plan directeur des énergies de réseau (PDER), les réseaux thermiques structurants devront alimenter la zone d'influence d'ici 2030, avec environ 1,3 TWh/an d'énergie thermique (chaud et froid) et un taux d'énergie non fossile de 80%.

Dans le cadre du développement du réseau hydrothermique renouvelable GeniLac, qui permettra à terme de fournir 500 GWh d'énergie (chauffage et refroidissement), 4 nouvelles sous-stations clients ont été mises en service en 2023. Les études détaillées liées au déploiement du réseau dans de nouveaux secteurs ainsi que les travaux de construction des ouvrages majeurs pour l'extension du réseau GeniLac (station de pompage du Vengeron, axe stratégique réseaux, station d'échange du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)) se poursuivent. Les travaux de génie civil de la station d'échange du PAV sont terminés et les premiers travaux d'extension du réseau dans la rue du Rhône ont été finalisés à l'automne 2023. Des avancées sont également à relever en 2023 concernant le réseau GeniTerre, notamment sur les chaufferies décentralisées de l'aéroport, les liaisons Tours de Carouge-Pont de la Fontenette et Palettes-CEVA, dans les secteurs Meyrin-CERN et Grand-Saconnex, ainsi que pour le raccordement du CAD Carouge-Tours de Carouge.

## **5. Encouragement à la réduction des déchets**

Conformément à la convention d'objectifs, le programme éco21 déchets, destiné à encourager la réduction des déchets incinérables et à contribuer au développement des principes de l'économie circulaire dans le canton de Genève, a permis d'éviter la production de 3 860 tonnes de déchets en 2023.



L'objectif de 3 400 tonnes de réduction annuelle des déchets incinérables produits dans le canton et livrés à l'usine d'incinération des Cheneviers, a par conséquent été dépassé de 460 tonnes.

## 6. Valorisation des déchets

L'usine actuelle de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers produit de l'électricité pour l'équivalent de 17 500 ménages. Grâce à la jonction entre le réseau CADIOM et le réseau de chauffage à distance du Lignon, construite en 2011, l'usine produit également de la chaleur pour environ 21 800 ménages. Avec une production de 52 GWh d'électricité et de 259 GWh de chaleur, le taux de valorisation de l'énergie contenue dans les déchets a été de 45% en 2023. Depuis la seconde partie de l'année 2023, l'énergie produite par les Cheneviers est issue des installations de valorisation énergétique des Cheneviers IV.

## 7. Réseaux

### *Electricité*

Les SIG gèrent un réseau d'électricité d'un peu plus de 4 900 kilomètres, toutes tensions confondues, auquel environ 301 000 installations sont raccordées. L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client pour des événements non-planifiés (SAIDI) s'est établi à 18 minutes en 2023, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé (10 minutes).

Comme en 2022, le réseau électrique a connu en 2023 de multiples pannes, en particulier durant l'été. Selon les études menées par les SIG, les températures à nouveau élevées ainsi que la sécheresse des sols à Genève sont certainement à l'origine des interruptions survenues sur le réseau électrique moyenne tension. Les SIG travaillent à l'identification proactive des faiblesses sur les jonctions de câbles électriques, afin d'en planifier le renouvellement. En parallèle, la gestion du réseau a été modifiée, afin de tenir compte du risque de pannes et d'en réduire la durée.

### *Gaz*

Les SIG gèrent quelque 700 kilomètres de réseau de gaz naturel, alimentant environ 31 500 installations. En 2023, près de 15 mégawatts de nouveaux raccordements ont été mis en service.

Le programme d'éradication des aciers anciens (conduites posées avant 1970) a continué de progresser en 2023. Sur les 125 kilomètres initiaux, 98% ont été renouvelés. Les derniers kilomètres sont les plus longs à effectuer, en raison de difficultés d'accès.

L'indice SAIDI concernant le gaz s'est établi à moins de 3 minutes, en-dessous de la cible fixée à 5 minutes pour 2023.

### ***Eau potable***

Le réseau d'eau potable est constitué de près de 1 100 kilomètres de conduites.

Les SIG ont la responsabilité de distribuer une eau de qualité à l'ensemble de la population du canton. En 2023, le rapport entre les paramètres déclarés non conformes et l'ensemble des paramètres de potabilité mesurés s'est établi à un niveau très inférieur à la cible fixée (0,6‰ pour une cible de 5‰), démontrant la grande qualité de l'eau distribuée.

Comme ils le font pour l'électricité et le gaz, les SIG ont désormais mis en place un indice SAIDI pour l'eau. Celui-ci s'est élevé à un peu moins de 7 minutes en 2023. L'indice est en hausse par rapport à 2022 et dépasse l'objectif fixé à 5 minutes pour 2023. Il est le reflet de plusieurs fuites réseaux importantes, dont l'une est liée aux fortes variations de pression lors de l'utilisation d'engins d'extinction par le Service d'incendie et de secours (SIS).

### ***Eaux usées***

Les SIG assurent l'épuration des eaux usées du territoire genevois et d'une partie de la région frontalière. 74 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités en 2023, un volume en nette hausse par rapport à l'année précédente, en raison de la pluviométrie importante en fin d'année.

L'entreprise mesure la qualité des eaux usées traitées par les stations d'épuration (STEP), en calculant le ratio entre les paramètres conformes aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998 (OEaux; RS 814.201), et le nombre de paramètres totaux de chaque STEP, pondéré par le nombre d'équivalents-habitants traités par chacune de ces STEP. Ce taux, fixé par l'autorité de surveillance dans ce domaine, doit être supérieur à 80%. Cet objectif a été largement atteint en 2023, avec un taux de réalisation de 87%.

## ***Télécommunications***

Le réseau des télécommunications s'étend désormais sur 470 kilomètres, rendant près de 218 000 foyers connectables au réseau de fibre optique. Depuis le déploiement du réseau « Fiber To The Home » (FTTH) dans le canton de Genève, les SIG ont signé des partenariats avec plusieurs entreprises fournissant des services de télécommunications, afin de leur donner accès à leur réseau de fibre optique.

## ***Numérique***

En lien avec leur stratégie 2025, les SIG ont développé, depuis 2021, un plan de transformation numérique, afin de mieux exploiter le potentiel du monde digital et technologique. La nouvelle application « SIG et moi » a remporté le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « Fonctionnalités » à la cérémonie « Best of Swiss App », le 26 octobre 2023. Ce concours a pour objectif de promouvoir la qualité des applications mobiles réalisées en Suisse. Plus d'une centaine d'applications mobiles ont été évaluées lors de cette édition par un jury d'experts indépendants.

## **8. Conclusion**

Durant une année marquée par les effets persistants de la crise énergétique, les SIG ont assuré la continuité des prestations essentielles à la population et aux entreprises genevoises. Ils ont mené un plan de développement et d'investissement soutenu, traduisant leur engagement en tant que bras industriel du canton en matière de transition écologique.

En annexe au présent projet de loi figure par ailleurs le rapport des SIG sur les indicateurs de suivi de la convention d'objectifs à fin 2023, ainsi qu'une synthèse des comptes de gestion pour l'année 2023.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### *Annexes :*

- 1) *Rapport de gestion et de durabilité 2023 des SIG*
- 2) *Synthèse des comptes de gestion SIG 2023*
- 3) *Suivi de la convention d'objectifs à fin 2023*



# Rapport de gestion et de durabilité 2023



SIG fait évoluer son rapport de gestion afin d'y inclure une partie dédiée à la durabilité. Dans ce premier rapport de gestion et de durabilité, SIG présente les contours de sa responsabilité sociétale, en détaillant les enjeux fondamentaux sur lesquels elle souhaite mettre l'accent, ainsi que ses engagements prioritaires pour y répondre.

# Sommaire

- ④ **Entretien avec le Président et le Directeur général**
- ⑥ **Entreprise industrielle, pionnière de la transition écologique**
  - Activités
  - Chiffres clés 2023
- ⑧ **Démarche RSE**
  - Définition des priorités
  - Tableau de bord
- ⑫ **Enjeux RSE et réalisations 2023**
  - Être un partenaire responsable
  - Agir pour l'environnement
  - Construire des solutions durables
- ⑳ **Bilan carbone**
- ㉒ **Autres réalisations 2023**
- ㉔ **Gouvernance**
  - Direction générale
  - Conseil d'administration



## Entretien avec le Président et le Directeur général



Christian Brunier et Michel Balestra

Le nouveau rapport de gestion et de durabilité fixe des ambitions fortes pour SIG. Son Président, Michel Balestra, et son Directeur général, Christian Brunier, expliquent le sens de ces engagements.

➔ **SIG fait évoluer son rapport de gestion afin d'y inclure une partie dédiée à la durabilité. Au-delà de la volonté de répondre à la contrainte légale fixée dans le Code des obligations, qu'est-ce qu'un tel rapport apporte à l'entreprise ?**

**Christian Brunier :** Ce rapport de gestion et de durabilité rejoint la démarche de notre Pacte climatique, grâce auquel nous avons déjà pris un grand nombre d'engagements. SIG souhaite en particulier faire preuve d'exemplarité dans ses propres activités, en réduisant notamment ses émissions de gaz à effet de serre. Le rapport de gestion et de durabilité permet de dresser un état des lieux de la situation actuelle et de se donner des objectifs précis. Grâce à cet outil, nous pouvons capitaliser sur nos acquis, tout en définissant la feuille de route qui va nous permettre de combler nos points faibles.

**Michel Balestra :** SIG a toujours été exemplaire en matière de transition énergétique. Ce rapport permet de mettre en évidence nos avancées, et de formuler nos objectifs de manière précise. C'est aussi un moyen de renforcer la durabilité dans la culture de l'entreprise.

➔ **SIG veut augmenter fortement sa production d'énergie électrique et thermique d'origine renouvelable. Les objectifs fixés pour 2030 sont-ils réalistes ?**

**Christian Brunier :** Nous avons pris un léger retard, mais il est lié au démarrage des projets. Pour le développement de la thermique, par exemple, nous sommes désormais passés à un déploiement plus soutenu. Donc, oui, les objectifs sont ambitieux mais restent atteignables. Nous l'avons vu il y a quinze ans lors du lancement du programme éco21; les débuts ont été difficiles puis nous avons rapidement dépassé les objectifs. Enfin, je rappelle qu'il y a urgence climatique. Il faut aller vite.

**Michel Balestra :** Dans les projets industriels, il y a toujours un moment où les techniques et les processus finissent par se mettre en place, et on assiste à des accélérations qui paraissaient impossibles au départ. Les objectifs ambitieux sont le meilleur moyen d'accélérer les processus.

### ➔ Comment voyez-vous le rôle de SIG dans la transition énergétique ?

**Michel Balestra:** Nous jouons certes un rôle central, par exemple dans le déploiement des réseaux thermiques, mais les PME actives dans ces nouvelles activités industrielles sont également très importantes pour assurer cette transition. En 2022, le peuple a, à une large majorité, confié à l'Etat la mise en place des réseaux thermiques structurants (RTS), et ce dernier nous a mandatés pour en réaliser l'épine dorsale. Mais seuls, nous ne pourrions pas tout faire. L'objectif est de créer un écosystème au sein duquel nous collaborons avec les entreprises locales. Nous travaillons par subsidiarité. SIG a les capacités d'investissements et les compétences, les PME ont l'agilité, l'efficacité et le savoir-faire. Cela crée un biotope qui fonctionne harmonieusement.

### ➔ Quels sont les freins possibles à ce développement ?

**Christian Brunier:** Une des difficultés sera de trouver du personnel formé aux nouveaux métiers de la transition énergétique. Il faut former davantage de jeunes en rendant ce secteur plus attractif. Cela passe notamment par le fait de leur dire qu'en embrassant ces professions, ils font du bien à la planète.

### ➔ SIG veut augmenter la part de femmes cadres de 19 à 30% d'ici à 2030. Qu'est-ce que cela implique en terme de gestion des ressources humaines ?

**Christian Brunier:** C'est très ambitieux, mais cela doit être possible. Cela implique, lors des recrutements ou des promotions internes, de solliciter plus activement les candidatures féminines. Le but est d'assurer une plus grande diversité, ce qui contribuera à rendre l'entreprise plus efficace.

**Michel Balestra:** Avant notre arrivée il y a dix ans, il n'y avait eu, dans l'histoire de SIG, qu'une seule femme au sein de la Direction générale. Elles sont désormais trois sur huit membres. Il est parfaitement souhaitable et possible que nous atteignons nos objectifs de mixité.

### ➔ Un des engagements vise une «juste rentabilité» des activités de SIG. Qu'est-ce que cela signifie ?

**Michel Balestra:** Nous devons disposer d'une marge industrielle suffisante pour assurer le financement de nos investissements et l'entretien de nos installations, mais sans chercher à faire des marges excessives. Notre rôle est de proposer un rapport qualité/prix acceptable, et nous le faisons. A titre d'exemple, le canton de Genève est le deuxième canton le moins cher de Suisse sur les tarifs d'électricité.

**Christian Brunier:** Plusieurs de nos activités sont en monopole, c'est une grande responsabilité. Il est normal d'être les plus exemplaires possible sur la maîtrise de nos coûts, et d'offrir des tarifs attractifs pour les particuliers ainsi que les entreprises.

### ➔ Monsieur Balestra, vous avez présidé SIG durant dix ans. Quel message adressez-vous pour votre départ ?

**Michel Balestra:** Je remercie l'ensemble de l'entreprise pour la qualité des prestations offertes au public, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. J'aime cette entreprise et les gens qui y travaillent. Je suis fier de l'avoir présidée et je la quitte avec le sentiment du travail accompli.

## Robert Cramer, nouveau président de SIG

Nommé président du Conseil d'administration de SIG par le Conseil d'Etat, Robert Cramer est entré en fonction le 1<sup>er</sup> février 2024. Avocat de profession, investi de longue date pour la transition énergétique, opposé au nucléaire, il connaît bien le domaine de l'énergie, tant sur le plan cantonal que fédéral. En sa qualité de conseiller d'Etat (1997-2009), il a dirigé le département en charge de la politique énergétique du Canton. Représentant de Genève à Berne en tant que conseiller aux Etats (2007-2019), il a notamment été membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats. Indépendamment de ses engagements, Robert Cramer dispose d'une connaissance approfondie de SIG puisqu'il a siégé de nombreuses années au Conseil d'administration.



## Entreprise industrielle, pionnière de la transition énergétique

### Activités

SIG fournit un large panel de prestations essentielles à la population et aux entreprises genevoises. Elle est aussi engagée dans un vaste programme de développement des énergies renouvelables pour assurer la transition énergétique du canton.

SIG distribue l'électricité, le gaz et l'eau potable à 243 000 clientes et clients. Elle récupère puis traite les eaux usées, et elle valorise les déchets. Elle a également déployé des réseaux de télécommunication, dont un basé sur la fibre optique.

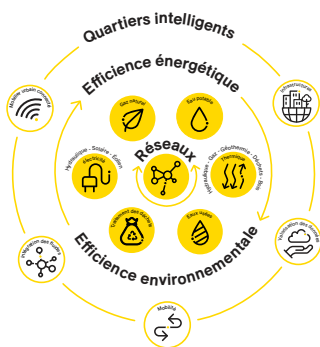
SIG effectue ces tâches, qui correspondent à ses missions premières et historiques, avec un haut niveau de qualité et de fiabilité.

Pour accomplir ces activités, l'entreprise exploite de nombreux ouvrages, tels que des barrages hydrauliques, des postes de transformation électriques, des stations d'épuration, une usine de traitement et de valorisation des déchets ou encore un centre de traitement des déchets organiques. Elle gère et maintient également environ 8 500 km de réseaux, tous fluides confondus.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise énergétique majeure, matérialisée entre autres par une envolée des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés, et la menace d'une pénurie. Cette crise a souligné le rôle central que jouent les distributeurs d'énergie, mais aussi les acteurs qui œuvrent à une plus grande indépendance énergétique de nos sociétés. C'est le cas de SIG, qui a ajouté à ses activités historiques celles qu'imposent les nouveaux défis climatiques et géopolitiques.

Son objectif est de contribuer à réduire la dépendance du canton aux énergies fossiles, d'une part en maîtrisant les besoins énergétiques (« moins consommer »), et, d'autre part, en construisant les infrastructures qui, demain, produiront de l'électricité et de la chaleur à partir de sources renouvelables et locales (« mieux consommer »).

SIG est résolument engagée dans cette voie depuis plusieurs années. Grâce à la valorisation des déchets et à l'eau du lac, elle alimente ses réseaux de chaleur et de froid et en poursuit l'extension. A l'avenir, elle exploitera aussi le potentiel de la géothermie. Elle accélère également le développement de sa production d'électricité solaire. Par ailleurs, depuis quinze ans, notamment au travers de son programme éco21, SIG encourage sa clientèle à réduire sa consommation énergétique, en prodiguant des conseils et en octroyant des incitations financières. Pionnière en Suisse dans ce domaine, elle peut se prévaloir de résultats probants.



## Chiffres clés 2023

Au service de

**243 000** clientes et clients**1 736**collaborateurs et  
collaboratrices**0.9** TWhd'électricité produite  
par SIG**52** millionsde m<sup>3</sup> d'eau potable  
distribuée**8 483** kmde réseaux tous  
fluides confondus**2.5** TWh

d'électricité distribuée

**74** millionsde m<sup>3</sup> d'eaux usées  
traitées**2.4** TWh

de gaz vendu

**271** GWh

d'économies d'électricité

éco21

**174** ktde déchets genevois  
livrés aux Cheneviers**0.5** TWhd'énergie thermique  
distribuée par SIG**652** ktd'économies de CO<sub>2</sub>**1.3** milliard CHF

de chiffre d'affaires net

**3.2** milliards CHF

d'actifs industriels

# Démarche RSE

## Définition des priorités

SIG a retenu huit engagements de durabilité prioritaires, qui définissent les grandes lignes de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

SIG a intégré, de longue date, la durabilité dans ses actions. Celle-ci figure parmi les valeurs qui fondent l'identité et la culture de l'entreprise, et se lit également dans son Pacte climatique, orienté vers la transition écologique. SIG mesure d'ailleurs son bilan carbone depuis 2019. Enfin, le programme « Performance responsable », lancé par l'entreprise en 2022, s'inscrit aussi dans cette dynamique puisqu'il vise à intégrer les trois axes du développement durable dans tous les processus et outils de pilotage de l'entreprise. La démarche RSE, lancée par l'entreprise en 2023, vient donc s'ajouter à des actions préexistantes.

Afin de formaliser le cadre de sa responsabilité sociétale, le Conseil d'administration de l'entreprise ainsi que sa Direction générale ont défini trois enjeux de durabilité considérés comme des ambitions stratégiques et prioritaires pour l'entreprise. Ces trois enjeux sont les suivants : « Être un partenaire responsable », « Agir pour l'environnement », et « Construire des solutions durables ».

Chacun de ces trois enjeux comporte un ou plusieurs engagements qui définissent les ambitions stratégiques RSE de SIG, et en permettent une mise en œuvre concrète. Au total, ce sont huit engagements qui ont été retenus et qui s'inscrivent naturellement dans les six lignes de force stratégiques de SIG. La stratégie de SIG se focalise en effet sur les besoins de ses clientes et clients, et place l'humain au centre de ses préoccupations d'employeur. Elle valorise son outil industriel tout

en exploitant le potentiel du numérique. Enfin, elle accélère la transition énergétique tout en consolidant sa pérennité économique.

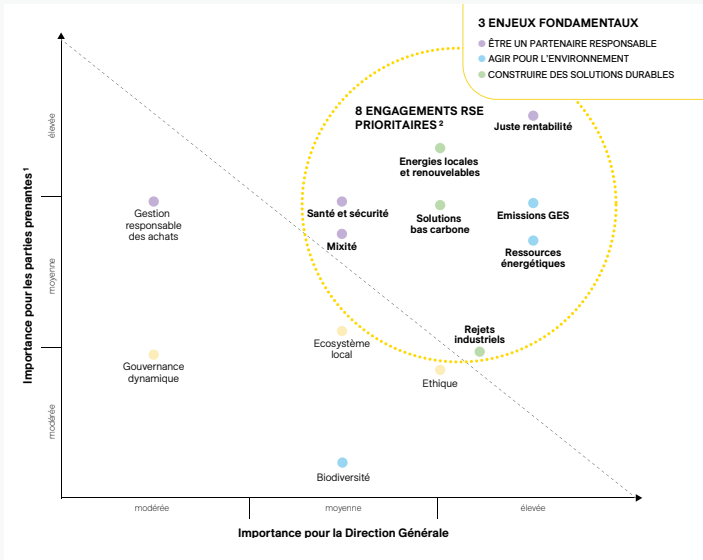
Cet exercice de priorisation réalisé par le Conseil d'administration, dont les membres sont des représentants des propriétaires de SIG ou du personnel de l'entreprise, et par la Direction générale, est représenté sur un graphique, appelé également matrice de matérialité.

Pour chacun des engagements, la Direction générale a ensuite défini un ou deux indicateurs, simples et mesurables, pour lesquels un objectif a été fixé à l'horizon 2030. SIG s'est ainsi fixé des cibles ambitieuses à moyen terme, qui feront l'objet d'un suivi annuel.

En publiant, pour la première fois, sa matrice de matérialité ainsi que ses ambitions ciblées pour 2030, et, plus globalement, en faisant évoluer son rapport de gestion vers un rapport de gestion et de durabilité, l'entreprise se conforme par ailleurs aux récentes modifications du Code des obligations. L'exigence de communication sur les questions non financières, concernant notamment l'impact des entreprises sur l'environnement et la société en général, découle du contre-projet que le Conseil fédéral a opposé à l'initiative « Entreprises responsables » rejetée par le peuple en 2020. Elle introduit, dans le Code des obligations, un devoir de transparence en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

### Gestion des risques

De par ses activités industrielles et de service, SIG est exposée à différents risques (stratégique, opérationnel, financier et réglementaire) dont les impacts sont évalués sous des angles financier, réputationnel, humain, client et environnemental. Le système de gestion des risques vise à identifier ces risques, les évaluer et les maîtriser. Ainsi, grâce à des revues régulières de ces risques, SIG définit et met en œuvre les actions pour s'en prémunir et les maîtriser en cas de survenance. Le changement climatique accentue la probabilité de certains risques et leurs impacts. Dès 2024, SIG intégrera, dans son système de gestion des risques, les impacts que le changement climatique fait peser sur les activités de l'entreprise.



<sup>1</sup> Représentées par le Comité Stratégie et Bureau du Conseil d'administration.

<sup>2</sup> Les huit engagements prioritaires font partie de treize engagements RSE issus de groupes de travail internes.



Au travers de ses engagements RSE prioritaires, SIG répond à neuf des dix-sept objectifs de développement durable définis par l'ONU. Ces ODD répondent aux défis mondiaux auxquels l'Humanité est confrontée.



Bien que non retenues dans le cadre des huit engagements prioritaires, certaines actions de SIG contribuent de façon indirecte à ces autres ODD.

## Tableau de bord

Chaque année, SIG publiera dans son rapport de gestion et de durabilité un tableau de suivi des huit engagements prioritaires que l'entreprise a retenus.

Pour chacun de ces engagements, SIG a défini un ou deux indicateurs, pour lesquels le résultat 2023 et l'objectif 2030 sont indiqués ci-contre.

Être un partenaire responsable

Agir pour l'environnement

Construire des solutions durables

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	2023	2030
<b>Garantir la santé et la sécurité au travail</b>	Nombre d'accidents professionnels pour 1000 EPT (équivalents plein-temps)	<b>33.8</b>	< 36
<b>Accroître la mixité</b>	Taux de femmes cadres	<b>19%</b>	30%
<b>Viser une juste rentabilité</b>	Taux de rentabilité des activités (industrielles et commerciales)	<b>2.7%</b>	4%
<b>Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES)</b>	Taux de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à 2019	<b>31%</b>	60%
<b>Limiter sa consommation de ressources énergétiques</b>	Quantité d'électricité économisée (cumul à partir de 2023)	<b>1.3 GWh</b>	10 GWh
<b>Accélérer la production d'énergies locales et renouvelables</b>	Quantité d'énergie thermique produite pour les réseaux thermiques structurants et Cadiom	<b>0.3 TWh</b>	0.7 TWh*
	Quantité d'électricité produite dans le canton	<b>0.9 TWh</b>	1 TWh*
<b>Fournir des solutions bas carbone</b>	Taux de clients avec une part de renouvelable dans leur contrat gaz	<b>11%</b>	15%
	Taux de clients alimentés par les réseaux thermiques structurants (RTS) ayant choisi une part de renouvelable	<b>55%</b>	80%
<b>Valoriser ses rejets industriels</b>	Quantité d'énergie fatale exploitée	<b>0 TWh</b>	0.2 TWh*

\* 1 TWh = 1000 GWh

## Enjeux RSE et réalisations 2023

# Être un partenaire responsable

Le développement durable promeut la protection des droits humains, la participation inclusive ou encore le partage équitable de la valeur ajoutée. C'est le sens des trois engagements retenus par SIG pour son enjeu « Être un partenaire responsable ».

### ENGAGEMENTS ET INDICATEURS

	2023	2030
<b>Garantir la santé et la sécurité au travail</b> Nombre d'accidents professionnels pour 1000 EPT	<b>33.8</b>	< 36
<b>Accroître la mixité</b> Taux de femmes cadres	<b>19%</b>	30%
<b>Viser une juste rentabilité</b> Taux de rentabilité des activités (industrielles et commerciales)	<b>2.7%</b>	4%

## Garantir la santé et la sécurité au travail

En tant qu'entreprise industrielle, par conséquent très active sur les chantiers, SIG a fait de la sécurité et de la santé au travail une de ses priorités. Pour cela, elle a mis en place une politique exigeante. Dans ce domaine, l'entreprise a retenu comme engagement un nombre d'accidents professionnels par an inférieur à 36 pour 1000 équivalents plein-temps.

SIG inscrit la sécurité au travail de ses collaborateurs et collaboratrices au cœur de ses préoccupations. L'entreprise s'attelle, depuis plusieurs années, à réduire la fréquence et la gravité des accidents par le développement d'une culture de la sécurité. Dans sa politique de réduction des risques, SIG a principalement mis l'accent sur deux axes.

Le premier axe vise à prévenir, en priorité, tout accident grave. Un programme de sécurité au travail a ainsi été mis en place pour gérer les risques principaux, tels que les travaux sur les installations électriques, dans des espaces confinés ou en hauteur. Des visites de sécurité sont par ailleurs organisées entre les unités de terrain et la hiérarchie. Elles ont notamment pour but de faire en sorte que tous les collaborateurs et collaboratrices partagent la même vision du risque, ce qui constitue un préalable au respect des mesures de sécurité mises en place. Près de 360 visites ont eu lieu en 2023, auxquelles s'ajoute un millier de formations sur ce thème. La Direction générale est également informée de chaque accident. En dix ans, le nombre d'heures non travaillées en raison d'accidents a été réduit de 30%, notamment grâce à la diminution de la gravité des accidents.

Le deuxième axe consiste à assurer transparence et dialogue, en accordant un droit à l'erreur. Cela consiste à considérer l'accident non pas comme une fatalité, mais plutôt comme le résultat d'une suite de dysfonctionnements qui peuvent être évités. Le droit à l'erreur permet ainsi de faire remonter à la hiérarchie les accidents, ou les situations susceptibles d'aboutir à un accident, afin de les analyser et de prendre des mesures pour limiter leur répétition. En 2023, près de 120 événements ont ainsi été étudiés.

### ➤ Sécurité pour les mandataires

SIG se préoccupe aussi de la santé et de la sécurité des personnes qui travaillent sur ses chantiers pour le compte d'entreprises externes. Elle a initié une démarche d'accompagnement pour ses mandataires ainsi que leurs sous-traitants. Des ingénieurs sécurité sont délégués sur les chantiers pour la mise en place de ces mesures.



Réseau électrique aérien

### ➤ Meilleure signalisation des chantiers

Les interventions de SIG sur l'espace public sont désormais mieux signalées. En collaboration avec l'Office cantonal des transports (OCT), SIG a édité un guide sur la signalisation des chantiers de courte durée, notamment près des pistes cyclables. Des visites de terrain avec l'OCT, ainsi que des séances d'information pour les contremaîtres, ont également été organisées.

### ➤ Prévention des accidents domestiques

En 2023, SIG a organisé une campagne de prévention originale sur les accidents non-professionnels. Sur la base de la reproduction d'une maison installée sur le site du Lignon, plus de 500 collaborateurs et collaboratrices ont pu être sensibilisés aux risques encourus par les enfants, tous les meubles et objets divers étant présentés à une grande échelle.



## Accroître la mixité

SIG s'engage pour la diversité et souhaite créer un environnement de travail inclusif. Un accent particulier est mis sur la représentation des femmes dans l'entreprise, celles-ci ayant été historiquement peu nombreuses. SIG a pris la décision de mesurer cet engagement par la part de femmes cadres supérieurs, estimant qu'un signal fort sur ce sujet devait provenir du management. Il est attendu que les femmes représentent 30% des cadres supérieurs en 2030, contre 19% actuellement.

En tant qu'entreprise humaniste, SIG souhaite offrir un environnement de travail inclusif. La diversité est en effet considérée comme une source de richesse, aussi bien pour les personnes qui travaillent dans l'entreprise que pour l'entreprise elle-même, qui voit sa performance ainsi améliorée.

Les efforts de SIG pour accroître la mixité couvrent toutes les diversités. L'entreprise a toutefois décidé de concentrer ses actions en priorité sur les femmes. Pour des raisons historiques, notamment en raison de la prédominance des métiers techniques, les femmes sont en effet peu nombreuses dans l'entreprise. Elles ne représentent que 22% de l'effectif.

Leur présence est très inégale selon les domaines d'activités. Les femmes travaillent surtout dans les directions fonctionnelles. Dans certaines directions, comme Clients ou Finances, elles représentent presque la moitié des effectifs. À l'inverse, elles sont très peu nombreuses dans les directions opérationnelles (métiers techniques).

L'accès des femmes aux postes à responsabilité n'est pas non plus à la hauteur de leur représentation au sein de l'entreprise. Certes, la Direction générale fait exception puisque trois postes sur huit sont occupés par des femmes. En revanche, elles ne représentent que 19% des cadres supérieurs. L'objectif consiste donc à augmenter dans un premier temps la présence des femmes à ces niveaux hiérarchiques pour atteindre 30% en 2030, donnant ainsi une impulsion à l'ensemble de l'entreprise en matière de mixité hommes-femmes. En participant aux décisions liées aux recrutements, à la rémunération et à la formation des équipes, les femmes cadres pourront par ailleurs favoriser la promotion des femmes dans le reste de l'entreprise.

### ➔ Mise en place d'un comité diversité et inclusion

Depuis 2019, un comité « diversité et inclusion » est en place pour renforcer la culture d'entreprise à vocation humaniste de SIG et définir les mesures

concrètes à mener en faveur de la diversité ainsi que de l'inclusion.

Les actions se déploient sur plusieurs axes. Il s'agit d'abord de créer, dans l'entreprise, un environnement de travail inclusif et respectueux, via une charte éthique. Des campagnes de sensibilisation ainsi que des formations contre le harcèlement ont été déployées, et le langage épicène a été adopté. Par ailleurs, une attention particulière est portée à ce sujet, dans le cadre des promotions internes et des recrutements, pour favoriser les candidatures féminines. Au sein de l'entreprise, plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'accompagner les femmes dans leur évolution de carrière ; des femmes se réunissent en communautés pour partager leurs expériences, des dirigeantes échangent sur leur manière de mener les équipes et des accompagnements sous forme de « mentoring » sont proposés pour les futures cadres.

### ➔ Déploiement de la marque employeur

À l'extérieur de l'entreprise, SIG a déployé sa « Marque employeur » qui lui permet notamment de promouvoir son programme « EquiLibre » et, ainsi, de renforcer son attractivité.

Ce programme offre en effet des conditions de travail adaptées aux exigences actuelles, comprenant le travail à distance, les horaires à la confiance et une forte autonomie des collaborateurs et collaboratrices avec des possibilités de temps partiel. Il permet ainsi de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, ce qui doit également favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

### ➔ Introduction d'un congé enfant

Depuis octobre 2022, SIG a introduit un « congé enfant » de deux mois qui succède au congé parental de 10 jours. Ce « congé enfant » est destiné à n'importe quel partenaire non-porteur de l'enfant, qu'il soit père biologique ou autre. Par ailleurs, le congé maternité est passé de cinq à six mois. Enfin, SIG pratique l'égalité salariale ; elle a obtenu pour la troisième fois consécutive la certification Equal-Salary.

## Viser une juste rentabilité

Une juste rentabilité économique doit permettre à SIG de financer son ambitieux programme d'investissements pour des énergies locales et renouvelables, tout en assurant un partage équilibré de la valeur ajoutée générée par ses activités avec toutes ses parties prenantes. Compte tenu de ses nombreux projets d'infrastructures en cours et à venir, SIG a choisi de mettre l'accent sur le suivi de la rentabilité dégagée par ses actifs, en mesurant le ratio entre le résultat opérationnel (EBIT) et la valeur nette comptable desdits actifs (avant dépréciation). L'entreprise vise un niveau de 4% pour cette rentabilité, à l'horizon 2030.

En tant qu'entreprise publique, notamment active sur des marchés régulés, SIG se doit d'être exemplaire en matière de maîtrise des coûts et d'application de justes niveaux de marges. Les tarifs pratiqués par l'entreprise sont transparents et conformes aux exigences des régulateurs, en particulier sur le sujet des marges autorisées. Ces dernières, ou les justes niveaux de marges que l'entreprise fixe pour ses activités en concurrence, doivent permettre à SIG de réaliser ses missions dans un cadre économique stable et pérenne.



Usine d'incinération des Cheneviers

L'entreprise doit notamment pouvoir financer tant le renouvellement et la modernisation de ses actifs existants, afin d'assurer la qualité et la fiabilité de ses prestations historiques, que la construction de nouveaux ouvrages et réseaux permettant de réaliser la transition écologique. En vertu du Plan directeur de l'énergie, la transition énergétique dans le canton de Genève nécessite en particulier la mise en place d'un vaste réseau de chaleur à distance, alimenté majoritairement par des sources renouvelables, dont les ouvrages de production sont en construction. L'ensemble formera les réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre. SIG a estimé à près de 1.5 milliard de francs, les investissements nécessaires au déploiement de ces réseaux thermiques structurants.

La décarbonation de l'économie, mais aussi de nouvelles exigences légales, obligent également l'entreprise à redimensionner certaines installations existantes, comme les stations d'épuration ou l'usine d'incinération des Cheneviers, et à exploiter de nouvelles sources de production d'énergies propres (solaire et éolien).

### ➔ Partage de la valeur ajoutée

Pour livrer des prestations de qualité avec une grande fiabilité, SIG s'approvisionne majoritairement en Suisse, tant pour les énergies que le reste de ses achats. Ces chaînes d'approvisionnement locales sont sources de durabilité et de responsabilité.

Les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise sont au bénéfice d'une prime annuelle aux résultats. Celle-ci dépend de l'atteinte d'objectifs établis selon les trois axes du développement durable (social, environnemental et économique), ainsi que selon l'axe clients.

Enfin, les collectivités publiques, propriétaires de l'entreprise, bénéficient également de ce partage de la valeur ajoutée, par une rémunération qui comprend des redevances au titre de l'exploitation des ressources naturelles du canton de Genève et de l'utilisation de son sous-sol, des intérêts sur le capital de dotation de SIG, ainsi que l'attribution d'une part du résultat de l'entreprise.

## Enjeux RSE et réalisations 2023

# Agir pour l'environnement

Le Conseil d'Etat genevois a décrété l'urgence climatique en 2019. Son ambition est de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre du canton d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 1990, et de viser la neutralité carbone en 2050. Afin de contribuer à ces ambitions, SIG se veut exemplaire dans ses propres activités, en réduisant fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle prend par conséquent les deux engagements suivants.

### ENGAGEMENTS ET INDICATEURS

	2023	2030
<b>Réduire ses émissions directes de GES</b> Taux de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à 2019	31%	60%
<b>Limiter sa consommation de ressources énergétiques</b> Quantité d'électricité économisée depuis 2023	1.3 GWh	10 GWh

## Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre

Les émissions directes de gaz à effet de serre de SIG, qui correspondent au « scope » 1 de son bilan carbone, se sont élevées en 2023 à environ 73 000 tCO<sub>2</sub>e. Ces émissions prennent la forme de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de méthane ou encore de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). SIG se donne comme objectif de réduire de 60% ces émissions en 2030, par rapport à 2019.

Le bilan carbone d'une entreprise mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités. Il comprend trois périmètres (appelés « scopes »), selon le niveau de maîtrise dont dispose l'entreprise pour juguler ces émissions (cf. page 22).

Le procédé de traitement de l'azote, extrait des eaux usées dans les stations d'épuration, représentait, à lui seul et jusqu'en 2022, 60% du « scope » 1. Le traitement conventionnel des eaux usées laisse en effet s'échapper dans l'air, une partie de l'azote qu'elles contiennent, sous forme de gaz hilarant (protoxyde d'azote).

Pour sa station d'épuration d'Aire, la plus importante du canton, SIG a donc opté, fin 2023, pour un nouveau procédé de traitement de l'azote.

Grâce à ce dernier, les émissions de protoxyde d'azote devraient significativement diminuer (de 57 000 à 8 000 tCO<sub>2</sub>e), contribuant très fortement à la réalisation de l'objectif global que s'est fixé SIG.

Une autre part des émissions de gaz à effet de serre (un peu moins de 20%) provient des fuites sur les réseaux de gaz. Plusieurs mesures ont été mises en place ces dernières années, afin de les réduire. Enfin, le gaz utilisé pour les autres procédés industriels de SIG et les carburants consommés par les véhicules de l'entreprise ne représentent, quant à eux, qu'une part marginale des gaz à effet de serre émis par SIG.

## Limiter sa consommation de ressources énergétiques

SIG consomme environ 125 GWh d'électricité par an, son objectif est de réduire cette consommation de 1.25 GWh par an, soit environ 10%, d'ici 2030.

Le « scope » 2 du bilan carbone de SIG correspond à la consommation électrique nécessaire aux activités industrielles et administratives de l'entreprise. SIG s'est fixée l'objectif de réduire ce périmètre de 10%, d'ici à 2030.

Cet objectif n'est pas négligeable, car les deux tiers de l'électricité consommée par SIG le sont pour l'acheminement de l'eau potable et des eaux usées, ainsi que pour le traitement de ces dernières. Ainsi, plus les besoins en eau du canton sont importants, plus SIG consomme de l'électricité.

Par ailleurs, les réseaux de chaleur et froid à distance consomment de l'électricité, que ce soit pour alimenter des pompes à chaleur ou pour le transport de cette énergie thermique. Avec le déploiement massif de ces réseaux, dont SIG a la charge, les besoins en électricité sont appelés à augmenter.

Malgré le renouvellement de certains équipements par des installations moins énergivores, la réduction de la consommation d'électricité constituera donc un véritable défi pour l'entreprise.

### ➔ Réduction des fuites

La réduction des fuites d'eau dans les canalisations permet de diminuer le volume transporté et donc l'activité des pompes qui acheminent l'eau. Dans le cadre de ses opérations de maintenance, l'entreprise a mis en place une campagne de recherche de fuites qui lui permet de diminuer sa consommation électrique de l'activité eau potable. Le renouvellement des équipements par des installations plus efficaces permettra également de réduire la consommation d'électricité.

## Enjeux RSE et réalisations 2023

# Construire des solutions durables

SIG ne se contente pas de réduire son impact sur le climat. Comme le stipule son Pacte climatique, l'entreprise se veut également engagée et activatrice auprès des parties prenantes du canton, pour les encourager à lutter contre l'urgence climatique. Elle propose en effet à sa clientèle des solutions efficaces pour sortir des énergies fossiles, et apporte son soutien aux acteurs du marché pour qu'ils s'engagent dans la transition écologique. C'est le sens des trois engagements suivants.

ENGAGEMENTS ET INDICATEURS	2023	2030
<b>Accélérer la production d'énergies locales et renouvelables</b>		
Quantité d'énergie thermique produite pour les réseaux thermiques structurants et Cadiom	<b>0.3 TWh</b>	0.7 TWh
Quantité d'électricité produite dans le canton	<b>0.9 TWh</b>	1 TWh
<b>Fournir des solutions bas carbone</b>		
Taux de clients avec une part de renouvelable dans leur contrat gaz	<b>11%</b>	15%
Taux de clients alimentés par les réseaux thermiques structurants (RTS) ayant choisi une part de renouvelable	<b>55%</b>	80%
<b>Valoriser ses rejets industriels</b>		
Quantité d'énergie fatale exploitée	<b>0 TWh</b>	0.2 TWh

## Accélérer la production d'énergies locales et renouvelables

Afin de contribuer à la sortie des énergies fossiles que vise le Canton de Genève, SIG met tout en œuvre pour augmenter la production d'énergies locales et renouvelables, que ce soit pour l'électricité, ou pour la chaleur et le froid distribués dans les réseaux thermiques.

Deux indicateurs sont retenus pour mesurer cet engagement. Pour la thermique, il s'agit de passer d'un volume de chaud et froid de 314 GWh en 2023, à 700 GWh en 2030. Pour l'électricité, l'objectif est d'atteindre une production de 1 000 GWh en 2030, qu'elle provienne de SIG ou de producteurs indépendants.

### ➔ Déploiement des réseaux thermiques structurants

La production d'énergie thermique (chaleur et froid) d'origine renouvelable ou de récupération est appelée à fortement augmenter. De 314 GWh en 2023, il est attendu qu'elle atteigne 700 GWh en 2030. Combinée avec la valorisation future de ses rejets industriels (cf. page 21), ce sont au total environ 900 GWh que l'entreprise prévoit de produire pour les réseaux thermiques structurants à l'horizon 2030.

SIG réalise deux programmes majeurs pour remplir cet objectif.

GeniLac d'abord, qui puise l'eau du lac renouvelable à environ 40 mètres de profondeur pour rafraîchir les bâtiments en été ou les réchauffer en hiver. GeniLac devrait fournir plus de 270 GWh en 2030, en particulier dans le secteur des organisations internationales et de l'aéroport.

En 2023, SIG a terminé le gros œuvre de la station de pompage du Vengeron, chaînon majeur du projet GeniLac, et y a installé les premières pompes. La station distribue l'eau du lac dans deux réseaux : l'un se dirigeant vers les organisations internationales ainsi que l'aéroport, et l'autre vers le centre-ville.

GeniTerre, ensuite, qui distribuera de la chaleur en provenance de diverses sources renouvelables. Ce réseau récupère déjà la chaleur produite par l'usine de traitement et de valorisation de déchets des Cheneviers, dont les nouvelles installations (Cheneviers IV) permettront encore d'augmenter le captage thermique. La géothermie devrait aussi commencer à alimenter le réseau GeniTerre à la fin de cette décennie.



Station de Pompage du Vengeron



Centrale solaire de la FTI

### ➔ Augmentation de la production d'électricité

Genève consomme environ 2.5 TWh d'électricité par année, mais SIG n'en produit environ que le tiers.

Aujourd'hui, la majorité (plus de 80%) du courant consommé à Genève provient des barrages sur le Rhône. La marge de progression de l'hydraulique dans le canton de Genève est faible; aucun projet de nouveau barrage n'est à l'ordre du jour, et seule la modernisation de certaines installations permettra de relever la production d'une cinquantaine de GWh d'ici 2030.

Pour atteindre l'objectif de 1000 GWh à l'horizon 2030, l'accent sera donc principalement mis sur le solaire. En 2023, les installations photovoltaïques du canton ont injecté environ 50 GWh dans le réseau. Il faudra atteindre environ 200 GWh en 2030 pour arriver au niveau de l'objectif fixé par le Canton dans son Plan directeur de l'énergie, soit 350 GWh y compris les autoconsommations estimées à 150 GWh.

Actuellement, le tiers de la production photovoltaïque est fourni par les installations de SIG, dont certaines sont réalisées en partenariat avec des sociétés privées. Les deux autres tiers émanent des particuliers, principalement des propriétaires de villas et d'immeubles.

En 2023, SIG a travaillé sur une vingtaine d'installations photovoltaïques, en projet ou en cours de réalisation, et a par ailleurs continué ses travaux de recherche de solutions innovantes. Elle a notamment réalisé la première « piste cyclable solaire », qui consiste en 200 mètres de panneaux posés sur une structure en bois à Satigny. Sur son site du Lignon, SIG a aussi réalisé plusieurs installations en façades et sur un couvert à vélos.

SIG joue également un rôle très actif auprès des particuliers pour les encourager à installer des panneaux solaires. Elle le fait notamment en proposant aux propriétaires de villas des audits énergétiques, dans le cadre de son programme éco21, et en offrant un tarif de rachat avantageux du courant photovoltaïque.

## Fournir des solutions bas carbone

SIG souhaite offrir des solutions de chaleur bas carbone à sa clientèle et l'inciter à utiliser des énergies renouvelables. L'entreprise poursuit un double objectif : pour les réseaux thermiques, elle espère qu'environ 80% de la clientèle aura, en 2030, une part de renouvelable dans son approvisionnement (55% en 2023). Pour le gaz, cet objectif se monte à 14% (11% en 2023).

À ce jour, 55% des clients connectés à un réseau de chaleur à distance disposent d'une part d'énergie renouvelable ou de récupération, qui provient principalement de l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers. L'offre d'énergie verte dans les réseaux de chauffage à distance est appelée à fortement augmenter, grâce aux sources d'énergies renouvelables précédemment évoquées.

En ce qui concerne le gaz, la part du renouvelable produit localement est encore marginale. Ce biogaz, vendu dans le cadre de la gamme Vitale, est surtout acheté par des propriétaires de villas et des régions d'immeubles résidentiels. Son potentiel de développement, certes encore modéré, devrait permettre d'augmenter la part des consommateurs souhaitant utiliser du biogaz.

## Valoriser ses rejets industriels

Les machines et les installations de SIG génèrent incidemment de la chaleur qui n'était, jusqu'à présent, pas toujours exploitée. C'est le cas des moteurs, des transformateurs électriques ou des rejets de fumées. Cette chaleur, dite « fatale », représente un gisement potentiel d'énergie à exploiter. SIG a commencé à établir une cartographie des sites dont les rejets industriels sont susceptibles d'être utilisés et compte désormais les valoriser. Le potentiel n'est pas négligeable ; il pourrait atteindre 200 GWh à l'horizon 2030.

Le programme de récupération de chaleur, initié par SIG, a déjà commencé avec quelques projets. Ainsi, à la station d'épuration de Vilette, les bâtiments sont désormais chauffés grâce à la chaleur récupérée dans le cadre du processus de traitement des eaux usées. Un autre projet est à l'étude sur le site du poste électrique de Foretaille ; il consiste à récupérer la chaleur fatale des transformateurs pour l'introduire dans une conduite de GeniLac qui passe à proximité.

D'autres projets, plus ambitieux et en phase d'étude actuellement, sont prévus pour la fin de cette décennie. C'est le cas notamment de la récupération de la chaleur des fumées de l'usine des Cheneviers ou de celle des eaux usées à la STEP d'Aire.



Station d'épuration de Vilette



## Bilan carbone

SIG émet 1.2 million de tonnes de gaz à effet de serre par an. Près de deux tiers de ces émissions sont générés par les livraisons de gaz, d'électricité et de chaleur à ses clients, professionnels et particuliers.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par une entreprise sont représentatives de la charge que cette dernière fait peser sur l'environnement, et plus particulièrement de son effet sur le réchauffement climatique. Cette charge est mesurée par le bilan carbone. Celui-ci constitue en quelque sorte le point de départ des actions visant à réduire l'empreinte carbone.

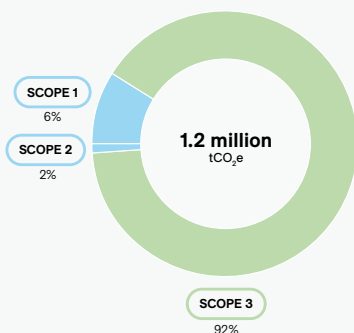
SIG calcule son bilan carbone en conformité avec le protocole Greenhouse gas protocol (GHG)\*. Elle le publie pour la première fois cette année. Cette version 2023 reflète la compréhension et les connaissances actuelles de l'entreprise, des émissions de GES en lien avec ses activités.

Le bilan carbone est donc susceptible d'évoluer à l'avenir.

Tout bilan carbone distingue plusieurs périmètres, selon le niveau de maîtrise dont dispose l'entreprise pour juguler les émissions qui y figurent. Ces périmètres, appelés également « scopes », sont décrits ci-après.

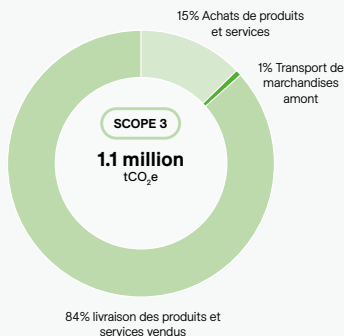
Pour chacun de ces périmètres, des objectifs de réduction de GES sont proposés, en cohérence avec les cinq engagements RSE liés aux aspects environnementaux.

### Répartition des émissions totales



Prises dans leur globalité, les émissions de gaz à effet de serre imputables à SIG se sont montées à 1.2 million de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e) en 2023. Ce chiffre est conséquent, mais il s'explique par la nature de ses missions de service public, dont la livraison d'énergies.

### Le « scope » 3 en détails



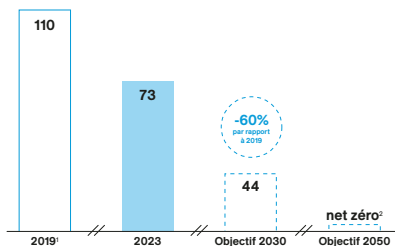
Pour SIG, comme pour tous les fournisseurs d'énergies, la consommation énergétique de ses clients est prise en compte dans son propre bilan. Ainsi, les livraisons en chaleur, en gaz et en électricité à la population genevoise représentent environ 2/3 de ses émissions.

\*Protocole international visant à établir des règles pour définir les émissions de gaz à effet de serre (ghgprotocol.org).

## Les émissions de gaz à effet de serre (en ktCO<sub>2</sub>e)

### SCOPE 1

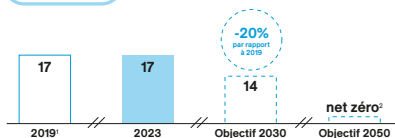
→ émissions directes



Le premier périmètre (ou « scope » 1) englobe les émissions directes dont SIG a le contrôle. Elles incluent notamment celles liées à la combustion de gaz naturel nécessaire pour les processus industriels de l'entreprise, la consommation de ses véhicules ou encore les fuites de son réseau de gaz. Le plus gros émetteur est le procédé de traitement des eaux usées utilisé à la STEP d'Aire. Ce périmètre constitue un enjeu prioritaire; il fait à ce titre l'objet du quatrième engagement RSE (cf. page 17).

### SCOPE 2

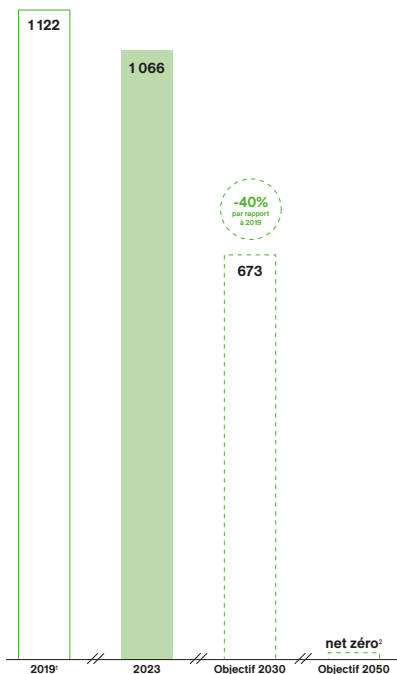
→ émissions indirectes



Le « scope » 2 est relatif à la consommation électrique de SIG, tant pour ses besoins industriels qu'administratifs. En tant que tel, consommer de l'électricité ne produit pas de CO<sub>2</sub>. C'est en revanche la production d'électricité qui en génère, à des niveaux variables selon son origine. En complément de sa propre production d'électricité, principalement d'origine hydraulique et donc à faibles émissions, SIG achète sur les marchés un courant, qui, assorti de certificats (garantie d'origine), est également à faibles émissions. C'est sur son niveau de consommation que SIG dispose d'une marge de manœuvre. C'est l'objet du cinquième engagement (cf. page 17).

### SCOPE 3

→ émissions indirectes



Le « scope » 3 réunit les émissions sur lesquelles SIG n'a pas la maîtrise totale. Il représente 1.1 million de tCO<sub>2</sub>, soit 92% du bilan carbone de l'entreprise. Le poste le plus important est constitué par l'énergie vendue par SIG, notamment le gaz livré (478 000 tCO<sub>2</sub>) et l'électricité distribuée (243 000 tCO<sub>2</sub>). Pour réduire ces émissions, deux mesures sont jugées hautement prioritaires: l'accélération de la production d'énergies locales et renouvelables, ainsi que la fourniture de solutions bas carbone aux clients de SIG. Elles font l'objet des sixième et septième engagements (cf. pages 19-21).

● AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

● CONSTRUIRE DES SOLUTIONS DURABLES

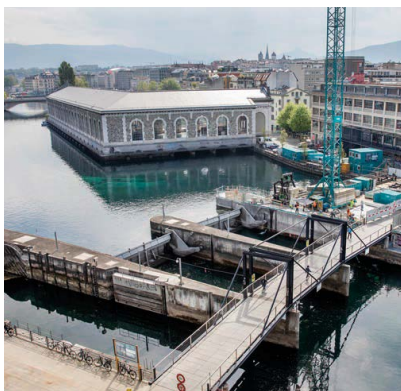
<sup>1</sup> La base 2019 a été révisée en 2023 suite à l'identification de nouvelles émissions, aux adaptations des facteurs d'émissions et des pouvoirs de réchauffement de certains gaz à effet de serre.

<sup>2</sup> L'objectif « net zéro » visé en 2050 nécessitera la compensation ou le stockage des émissions incompressibles émises par SIG.

## Autres réalisations 2023

### ➔ Nouvelle échelle à poissons au Seujet

SIG a inauguré en août 2023 une nouvelle échelle à poissons au barrage du Seujet. Celle-ci améliore l'équilibre écologique du Rhône et du Léman, en facilitant la migration des poissons, et en favorisant ainsi leur reproduction ainsi que leur peuplement, en aval et en amont du barrage. L'ouvrage, d'un coût de cinq millions de francs, a été financé par un fonds de la Confédération qui vise à soutenir les mesures en faveur de la protection des eaux.



Barrage du Seujet

### ➔ Gestion plus écologique des barrages

Les variations du débit de l'eau turbinée par les barrages (appelées éclusées) permettent d'optimiser la production électrique, en turbinant au moment le plus propice en termes de consommation sur le réseau électrique. Elles ont en revanche un impact négatif sur les écosystèmes. Depuis 2023, SIG a modifié la gestion de ces variations afin d'assurer un fonctionnement des barrages sur le Rhône plus respectueux de l'environnement. Le manque à gagner pour les exploitants de barrages, généré par la réduction des éclusées, est compensé par la Confédération.

### ➔ Fonds électricité Vitale Vert

Créé par SIG, le Fonds Électricité Vitale Vert soutient des projets locaux en faveur de la biodiversité et de l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables. Pour chaque kWh d'électricité Vitale Vert consommé par les clients de SIG, l'entreprise reverse 0.7 centime de franc dans ce fonds. Ainsi, chaque année, quelques 2 millions de francs sont mis à disposition pour le financement de projets en faveur de la biodiversité, à proximité des centrales de production hydroélectrique, ou pour soutenir la recherche et l'innovation dans les énergies renouvelables. Depuis 2003, plus de 270 réalisations concrètes portées par des associations, des collectivités publiques, des hautes écoles ou des start-up ont bénéficié du soutien de ce fonds. Parmi les initiatives financées en 2023 figurent le projet Pla'stock, lancé par l'association pour la sauvegarde du Léman qui analyse le type et la provenance des déchets plastiques retrouvés sur les plages du Léman, pour en réduire la production et l'élimination, ainsi que le projet de la start-up Sun-Ways qui vise à installer des panneaux solaires entre les rails de chemin de fer.

### ➔ Partenariat avec l'ONU pour les économies d'énergie

Le 30 octobre 2023, l'Office des Nations Unies à Genève a signé la Charte Ambition Négawatt en présence de sa directrice générale, Tatiana Valovaya, et de Christian Brunier, Directeur général de SIG. L'ONU s'engage ainsi à réaliser d'importantes économies d'énergie dans ses bâtiments. À ce jour, 150 grandes entreprises ont adhéré à cet accompagnement éco21, et bénéficient par conséquent de l'expertise de SIG pour réduire leurs besoins énergétiques. Ce dispositif, mêlant conseils, suivi et incitations financières, a déjà permis à ces entreprises de faire des économies de 15 à 30% sur leurs consommations énergétiques. SIG propose de tels programmes pour tous les types d'entreprises.

### ➔ Accompagnement en matière de rénovation des bâtiments

Éco21 propose son expertise aux propriétaires immobiliers qui ont des projets de rénovation ; cela facilite leurs démarches, tant sur le plan technique que dans le cadre de leurs relations avec les locataires. Près de 400 000 m<sup>2</sup> d'immeubles d'habitation ont déjà intégré cette Solution rénovation. Les résultats sont spectaculaires ; les objectifs de baisse de consommation sont en effet atteints dans 90% des projets, ce qui démontre l'efficacité de cet accompagnement. Après rénovation, la consommation est réduite en moyenne de 80%.



### ➔ Re-sources, une solution de réemploi pour les professionnels

SIG a lancé Re-sources, une plateforme de dons et d'échanges sur internet. Destinée aux entreprises, aux associations ainsi qu'aux collectivités genevoises, elle leur permet de donner ou de se procurer gratuitement des objets ou du matériel inutilisé. Cette offre contribue à réduire les déchets tout en favorisant le réemploi. En 2023, 150 tonnes de biens divers ont ainsi changé de main via Re-sources.

### ➔ Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, le déploiement des compteurs dits intelligents (smart meters) a été inscrit dans la Loi et l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Cela signifie que les exploitants de réseaux électriques devront remplacer au moins 80% des anciens compteurs par des compteurs intelligents, d'ici fin 2027. Ces nouveaux appareils mesureront la consommation d'électricité presque en temps réel, et permettront ainsi aux utilisateurs et utilisatrices de réduire leur consommation, tout en garantissant la conformité avec la Loi sur la protection des données. À terme, ils doivent aussi améliorer l'efficacité du réseau de distribution électrique. SIG a commencé à installer les premiers compteurs en novembre 2023, pour une phase de tests. Le déploiement à large échelle débutera quant à lui en 2025.

### ➔ Label d'excellence pour le Service Clients

Le Service Clients de SIG s'est vu décerner en 2023 le label «Swiss Customer Service Excellence» pour la qualité de ses prestations. Cette reconnaissance récompense les efforts constants déployés par les équipes de SIG pour répondre aux besoins de sa clientèle.



Collaboratrice du Service Clients

# Gouvernance

## Au service de ses propriétaires

Propriété du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises, SIG est un établissement public autonome. Sa mission et ses activités sont notamment définies par la Constitution genevoise et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève.

A l'instar des autres régies autonomes du Canton, les objectifs de SIG sont guidés par les lois qui les régissent, les plans directeurs et les conventions d'objectifs. Tous les 5 ans, ces dernières définissent les objectifs provisoires de SIG pour la durée de la législature qui démarre.

SIG est pilotée par un Conseil d'administration et une Direction générale.

Le Conseil d'administration, autorité supérieure de l'entreprise, est garant du respect de la mission de SIG. Il valide la stratégie, le plan d'affaires à 5 ans et le budget, ainsi que les objectifs annuels. Il contrôle le fonctionnement global de l'entreprise et garantit la qualité et la transparence des comptes. Il est composé de 24 membres.

Trois comités viennent appuyer les décisions du Conseil d'administration: le Comité Stratégie et Bureau, le Comité Audit et Risques et le Comité Nominations et Rémunérations.

Selon le guide de gouvernance de l'entreprise, la Direction générale exerce des activités dans cinq domaines principaux: orientation, planification, mise en œuvre, contrôle et amélioration.

Présidée par le Directeur général, la Direction générale compte sept Directeurs exécutifs et Directrices exécutives. La nomination des membres de la Direction générale est validée par le Conseil d'administration, puis est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.



Site du Lignon - siège de SIG

## Direction générale 2023



De gauche à droite

### ➤ CÉLINE GAUDERLOT

Finances  
(depuis 2015)

Représentations  
CADIOM SA

### ➤ ROBERT MONIN

Relations humaines  
(depuis 2013)

Représentations  
CAP Prévoyance  
Swisspower AG

### ➤ CHRISTIAN BRUNIER

Directeur général  
(depuis 2014)

Représentations  
EOS Holding SA

### ➤ ALAIN ZBINDEN

Droit, Achats et Risques  
Directeur général adjoint  
(depuis 2008)

Représentations  
SFMCP SA  
CGC Holding SA (et ses filiales)

### ➤ VÉRONIQUE ATHANÉ RYSER

Gestion des Réseaux  
de distribution (depuis 2020)

Représentations  
ASIG (Association Suisse  
de l'Industrie Gazière)

### ➤ GILLES GARAZI

Transition énergétique  
(depuis 2015)

Représentations  
SFMCP SA  
Swisspower Renewables AG  
Pôlebio SA (Président)  
CADZIPIO SA (Président)

### ➤ VINCENT COLLIGNON

Relations clients  
(depuis 2013)













Représentations  
Compagnie Luminotechnique SA  
(Vice-Président)  
Enerdis Approvisionnement SA  
(Président)  
Gaznat SA  
CGC Holding SA (et ses filiales)  
Smart Data Energie SA

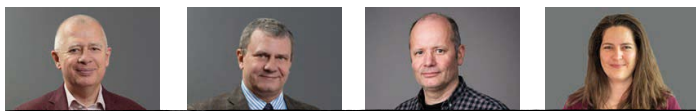
### ➤ CLARA MILLARD DEREUDRE

Smart city  
(depuis 2021)

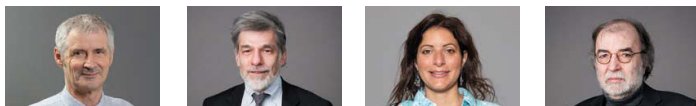
Représentations  
Compagnie Luminotechnique SA  
Smart Data Energie SA  
(Vice-Présidente)

## Conseil d'administration 2023

				
Nom	<b>Michel Balestra</b> Président	<b>Aline Isoz</b>	<b>Béatrice Stükelberg</b> Vijverberg	<b>Sylvia Leuenberger</b>
Représente	Conseil d'Etat	Conseil d'Etat	Conseil d'Etat (avec voix consultative)	Conseil d'Etat
Membre depuis	2014	2018	2018	2018
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Administrateur et Directeur de Balestratic SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Membre du Conseil de la Fondation suisse pour paraplégiques</li> <li>· Présidente de la Fédération des Hôpitaux Vaudois informatique</li> <li>· Présidente de Active Communication AG</li> <li>· Membre du CA d'Univerre Pro Uva SA</li> <li>· Membre du Conseil de Fondation d'EPFL Press</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Secrétaire générale adjointe République et canton de Genève, Département du territoire (DT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Présidente Noé21</li> <li>· Membre du comité WWF Genève</li> <li>· Membre du comité PEHVO</li> <li>· Membre du comité Fonds Terra Joux</li> <li>· Ancienne députée</li> <li>· CGC Holding SA (et ses filiales)</li> <li>· Y-CAD SA</li> </ul>
				
Nom	<b>Alberto Allprandi</b>	<b>Philippe Rapillard</b>	<b>Jérôme Cusin-Rollet</b>	<b>Yves Warpelin</b>
Représente	Conseil d'Etat	Personnel SIG	Personnel SIG	Personnel SIG
Membre depuis	2018	2022	2022	2016
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Analyste financier et spécialiste en prévoyance professionnelle</li> <li>· SFMCP SA</li> <li>· CAP Prévoyance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ingénieur HES, REG B</li> <li>· Membre du comité du groupement des syndicats SSP et SIT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ingénieur HES</li> <li>· Vice-président de l'Association Ville de Genève et SIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ingénieur de Projet</li> <li>· Ex-Président du Syndicat Chrétien de SIG</li> </ul>
				
Nom	<b>Daniel Sannicolo</b>	<b>Sami Kanaan</b>	<b>Robert Pattaroni</b>	<b>Marie-Pierre Theubet</b>
Représente	Personnel SIG	Ville de Genève	Ville de Genève	Ville de Genève
Membre depuis	2018	2019	2014	2022
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ingénieur HES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Conseiller administratif de la Ville de Genève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Économiste</li> <li>· Ancien conseiller municipal de la Ville de Genève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ex-conseillère et Présidente du Conseil municipal Ville de Genève</li> <li>· Nutrition et culture</li> </ul>



Nom	<b>Thierry Tanquerel</b>	<b>Nicolas Aune</b>	<b>Hugo Zbinden</b>	<b>Julie Udry</b>
Représente	Ville de Genève	Ville de Genève	Grand Conseil	Grand Conseil
Membre depuis	2018	2018	2014	2023
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Professeur de droit public à l'Université de Genève</li> <li>· SFMCP SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Economiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Professeur honoraire UNIGE</li> <li>· Physicien</li> <li>· CADIOM SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Juriste</li> <li>· Conseillère municipale à Genthod</li> </ul>



Nom	<b>Denis Wicht</b>	<b>René Longet</b>	<b>Sara Ciraudò</b>	<b>Daniel Devaud</b>
Représente	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil
Membre depuis	2018	2012	2023	2016
Représentations		<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ancien conseiller national</li> <li>· Ancien maire de la Ville d'Onex</li> <li>· EOS Holding SA</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>· Conseil de fondation de CAP Prévoyance</li> <li>· Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG</li> </ul>



Nom	<b>Pierre Kunz</b>	<b>Christophe Senglet</b>	<b>Maryam Yunus Ebener</b>	<b>Ricardo Munoz</b>
Représente	Grand Conseil	Communes	Communes	Communes
Membre depuis	2014	2018	2020	2020
Représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ancien directeur de Balexert</li> <li>· Ancien député et constituant</li> <li>· CADIOM SA (Président)</li> <li>· EnergieDienst AG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Maire de Choulex</li> <li>· Economiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Professeure d'histoire au collège Voltaire</li> <li>· Conseillère administrative de la Ville d'Onex</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Maire de Collex-Bossy</li> <li>· Ingénieur énergétique</li> </ul>



## Nouveau Conseil d'administration

Le Conseil d'Etat a renouvelé le conseil d'administration de SIG à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

### → Membres représentant le Conseil d'Etat

#### Robert Cramer (Président)

Jean-Luc Favre

Aline Isoz

Sylvia Leuenberger

Béatrice Stückelberg Vijverberg  
(voix consultative)

### → Membres représentant la Ville de Genève

Sami Kanaan

Florian Martenot

Philippe Meyer de Stadelhofen

Pierre-Louis Schmitt

Marie-Pierre Theubet

### → Membres représentant le personnel SIG

Jérôme Cusin-Rollet

Lucie Matthey-de-l'Endroit

Véronique Tanerg Henneberg

Yves Warpelin

### → Membres représentant le Grand Conseil

Amanda Gavilanes

Cyril Nobs

Nicolas Pivin

Farid Safi

Florence Schurch

Julie Udry

Hugo Zbinden

### → Membres représentant les Communes

Florian Gross

Ricardo Muñoz

Maryam Yunus Ebener



## Contact

### Présidence

Robert Cramer  
Président

### Direction générale

Christian Brunier  
Directeur général

### Direction Finances

Céline Gauderlot  
Directrice exécutive Finances

### Relations publiques

Isabelle Dupont-Zamperini  
Porte-parole de SIG  
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

### Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2,  
1219 Lignon

### Correspondance

SIG, Case postale 2777,  
1211 Genève 2

### Service clients SIG

Tél. 0844 800 808  
(tarif local sur le réseau fixe)

## Impressum

### Couverture

Chantier Geni.Lac  
de la STAP du Vengeron

### Crédits images

Olivier Bain, Aurélien Bergot,  
Yves Bussard, Magali  
Girardin, François Martin,  
Jay Louvion, Lyndsay  
Photography, SIG, iStock.

### Impression

Imprimé par SIG  
sur papier Refutura  
100% recyclé

sig-ge.ch





## Synthèse des comptes de gestion SIG 2023

## Un résultat de gestion 2023 marqué par des effets exceptionnels significatifs

Les effets de la crise énergétique majeure observée en 2022 et matérialisée, en particulier, par une envolée des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés ainsi que par la menace d'une pénurie, ont perduré en 2023. Les contrats en offres de marché électricité (contrats pluriannuels) ont notamment subi un impact significatif en lien avec des coûts d'approvisionnement toujours très élevés.

L'année 2023 a également été marquée par i) des volumes de ventes en baisse notamment sur le gaz et la thermique (effets climat et économies d'énergie), et ii) la comptabilisation de deux effets exceptionnels significatifs (provision pour remboursement exceptionnel de 22 MCHF en faveur des clients de SIG, donnant suite au rapport de la Cour des Comptes sur les pertes du réseau électrique et indemnité de résiliation de 36 MCHF à recevoir par SIG suite à la résiliation à l'amiable d'un droit de prélèvement de puissance et d'énergie auprès d'un producteur d'énergie).

Dans ce contexte, le résultat de gestion 2023 s'est élevé à 19 MCHF, en comparaison d'un budget fixé à 34 MCHF et d'un résultat 2022 de 28 MCHF.

Comptes de gestion 2023 (en MCHF) <sup>(a)</sup>	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
<b>Produits</b>	<b>1 039</b>	<b>1 291</b>	<b>1 290</b>
Achats d'énergies	-352	-609	-598
Charges d'exploitation	-388	-385	-404
Recherche et développement	-3	-5	-3
Autres charges et redevances	-79	-71	-78
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA <sup>(b)</sup></b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>208</b>
Amortissements	-165	-165	-167
Charges financières nettes	-13	-12	-12
Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>Résultat de gestion</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>19</b>
<b>Investissements</b>	<b>212</b>	<b>297</b>	<b>222</b>
<b>Endettement net</b>	<b>413</b>	<b>495</b>	<b>437</b>

(a) Hors effets de la consolidation des sociétés du groupe sauf pour l'endettement net

(b) Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation

En dépit d'une orientation des prix/ de marché du gaz et de l'électricité à la baisse, notamment depuis le second semestre 2023, les coûts d'approvisionnement de l'année écoulée ont atteint un niveau très élevé (+245 MCHF, soit +70% entre 2022 et 2023). Ils ont été particulièrement affectés par les achats contractés en 2022, qui ont été nécessaires pour compléter la distribution d'énergies en 2023. Par rapport au budget, la variation a été contenue grâce à une planification et une couverture adéquates de la hausse des marchés, l'effet prix constaté sur les achats d'électricité étant par ailleurs compensé par de moindres achats de gaz (effet volume précédemment mentionné).

En miroir de la variation des coûts d'approvisionnement, les produits ont sensiblement augmenté (+251 MCHF, soit +24 % entre 2022 et 2023). En effet, après avoir renoncé à une augmentation de son tarif de l'énergie électrique en 2021 puis en 2022, l'entreprise a été contrainte de rehausser ce tarif au 1er janvier 2023. Les tarifs du gaz, quant à eux, ont connu une hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2023 puis ont été réduits de 1ct/kWh au 1er juillet 2023.

Comme évoqué supra, l'entreprise a également observé des effets climatiques importants sur ses activités durant l'année écoulée, année la plus chaude jamais enregistrée, auxquels se sont ajoutés des effets significatifs d'économies d'énergies. Ainsi, les volumes de gaz et de thermique ont atteint des niveaux bien inférieurs au budget, respectivement d'environ -370 GWh (soit -14 %) et -115 GWh (-20 %).

Les charges d'exploitation ont été supérieures aux prévisions du budget (+19 MCHF, +5 %) et à 2022 (+16 MCHF, +4 %), en raison, principalement i) de la hausse des charges de personnel, ii) d'un volume d'activité en hausse, et iii) de l'augmentation des prix de certaines matières premières nécessaires à l'exploitation. Au sein de ces charges, la masse salariale s'est élevée à 280 MCHF, contre un réel 2022 de 267 MCHF. Cette hausse est principalement liée à l'impact de l'indexation au coût de la vie (2.4%), aux augmentations individuelles (1%), à une part variable 2023 supérieure à celle de 2022 (niveau d'atteinte supérieur des objectifs d'entreprise), et à divers autres impacts (notamment programme rente-pont). Par rapport au budget, la variation est moindre, certains effets ayant été partiellement anticipés. Les autres charges d'exploitation ont, quant à elles, atteint 124 MCHF, soit un niveau supérieur de 12 MCHF (+11%) par rapport au budget. Cet écart, principalement visible sur les fournitures et les honoraires externes, s'explique par à un volume d'activité en hausse (déploiement des compteurs intelligents, transformation numérique de l'entreprise, nouvelles solutions en matière d'ingénierie, etc.), à l'augmentation des prix de certaines matières premières nécessaires à l'exploitation, à des dépenses exceptionnelles de maintenance / études sur site et à des remplacements dans le cadre d'absences longue durée. L'entreprise souhaite toutefois mettre en œuvre les actions nécessaires à la maîtrise de ces autres charges d'exploitation ; elle travaille par conséquent sur différents leviers d'optimisation, au travers, notamment, de son projet Sobriété partagée.

Enfin, les charges de Recherche et Développement sont restées stables par rapport à 2022 et inférieures de 2 MCHF par rapport au budget. Alors que ce dernier prévoyait la réalisation de deux forages de grande profondeur, l'entreprise a préféré en différer la réalisation, afin de tenir compte des enseignements de l'étude sismique en trois dimensions dont les données ont été exploitées durant les années 2022 et 2023.

Sur la base de ces différents éléments, le résultat d'exploitation de SIG s'est élevé à 208 MCHF, soit un niveau en retrait de 8 MCHF (-4 %) par rapport à 2022 et inférieur au budget de 13 MCHF (-6 %). L'évolution du résultat d'exploitation a directement influencé celle du résultat de gestion qui, à 19 MCHF, s'est établi à -9 MCHF par rapport à 2022 et à -15 MCHF par rapport au budget.

### **Des investissements à un niveau soutenu, mais inférieurs au budget**

Malgré les effets de la crise énergétique, SIG a maintenu un niveau soutenu d'investissements en 2023 (222 MCHF), en légère hausse par rapport à 2022 (+10 MCHF, +5 %). L'écart par rapport au budget s'établit en revanche à -75 MCHF (soit -25 %), l'année 2023 ayant été marquée par des retards de diverses natures sur des projets majeurs.

En 2023, l'entreprise a dédié 87 MCHF d'investissements au renouvellement et à l'extension de ses réseaux et ouvrages existants (électricité, gaz, eaux et télécom), afin de continuer à garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations rendues dans le cadre de ses missions historiques. Ce niveau d'investissements est stable par rapport à 2022 et a notamment permis la mise en service du nouvel ouvrage de pré-traitement des eaux usées et des micropolluants de la station d'épuration de Vilette, et le démarrage des travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration d'Aire.

En parallèle, SIG a accru son engagement en faveur de la transition énergétique, en investissant près de 97 MCHF dans les énergies renouvelables, principalement pour le développement des réseaux thermiques (86 MCHF).

Sur ces 86 MCHF, 48 MCHF ont été dédiés au projet GeniLac, notamment pour les travaux réalisés dans le secteur Aéroport-Grand Saconnex (liaison « Axe Stratégique Réseau »), le PAV (projet Praille Acacias Vernets) et la station de pompage du Vengeron.

En complément, 27 MCHF ont été investis dans le périmètre du futur réseau structurant GeniTerre, notamment pour les chaufferies décentralisées de l'aéroport, les liaisons Tours de Carouge-Pont de la Fontenette et Palettes-CEVA, dans les secteurs Meyrin-Cern et Grand-Saconnex, et pour le raccordement du CAD Carouge-Tours de Carouge. Enfin, environ 10 MCHF ont été dépensés pour des projets réalisés avec CAD Léman (Satigny, Les Ranches).

Le reste des investissements dans les énergies renouvelables a été consacré au développement du solaire (5 MCHF), à la géothermie (3 MCHF) et à l'hydraulique (3 MCHF).

Enfin 8 MCHF ont été investis dans le projet de construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du canton (Cheneviers IV). En raison de problématiques techniques et juridiques, le projet a été confronté à des reports de travaux concernant notamment la construction de la zone sud, expliquant un niveau d'investissements très inférieur à ce qui était prévu dans le budget (36 MCHF).

SIG a également dédié environ 22 MCHF à ses autres infrastructures (dont près de 55 % pour ses applications informatiques). Enfin, les investissements financiers ont augmenté de 3 MCHF en raison de la créance financière avec le CERN pour la construction de centrales thermique et photovoltaïque.

Globalement, le montant d'investissements s'est établi à un niveau légèrement supérieur au résultat d'exploitation (EBITDA), conduisant à un ratio « Investissements / EBITDA » 2023 de 1.15 (retraité des effets non monétaires exceptionnels de 2023) et atteignant ainsi la cible fixée (1.35).

Investissements en MCHF (hors filiales)	Réel 2022	Réel 2023
Electricité	40	34
Gaz	6	6
Eau potable	14	20
Eaux usées	18	23
Telecom	7	4
Thermique	83	86
Géothermie	0	3
Photovoltaïque	4	5
Hydraulique	2	3
Cheneviers IV	10	8
Divers énergies / déchets	5	5
Autres infrastructures	22	22
Financiers	1	4
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>222</b>

## Un endettement maîtrisé

Grâce, notamment, à des entrées de trésorerie exceptionnelles, l'entreprise a maîtrisé la variation de son endettement net (437 MCHF fin 2023 contre 413 MCHF fin 2022) malgré le contexte mouvementé. Cette dette nette tient compte d'une tranche supplémentaire de financement de 70 MCHF (sur les 500 MCHF autorisés par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026) contractée mi-2023 à des conditions attractives (taux de 1.56 % sur 20 ans), sur la base, notamment, du profil investisseur solide et attractif de SIG.

Cette stabilité de l'endettement net a permis, malgré la diminution de l'EBITDA, de contenir le ratio « Dette nette / EBITDA » (mesurant la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette) au niveau de 2.3 années de résultat d'exploitation contre une cible 2023 de 2.2 (réel 2023 retraité des effets non monétaires exceptionnels). Le ratio dette nette / capitaux propres a, quant à lui, atteint 35%, soit un niveau performant lié à la solidité des capitaux propres (2.4 MdCHF). SIG peut ainsi envisager sereinement la poursuite du déploiement de son ambitieux programme d'investissements en faveur de la transition écologique.

**Des versements aux propriétaires en augmentation**

En 2023, SIG a comptabilisé 67 MCHF (chiffre consolidé) de redevances en faveur de ses propriétaires, dont 38 MCHF au titre de l'utilisation du domaine public.

SIG a également versé à ses propriétaires, dans le courant de l'année écoulée, 5 MCHF au titre de la rémunération sur le capital de dotation, et a comptabilisé dans ses comptes de gestion 2023 une charge de 10 MCHF au titre de l'attribution d'une part du résultat de SIG à ses propriétaires.

Au total, ce sont 82 MCHF qui auront été versés aux propriétaires de SIG au titre de 2023.


**Indicateurs de suivi de la Convention d'objectifs**  
 Reporting à fin 2023

Chapitre CVO	Article CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2023	Résultat 2023
Performances en matière d'énergie	art.2	Maintenir des taux d'interruption des réseaux électricité, gaz et thermique aussi réduits que possible	SAIDI (system average interruption duration index) (électricité (interruptions accidentelles / non planifiées))	< 10 min	17.6
	art.2		SAIDI gaz (interruptions non planifiées / hors arrachages tiers)	< 5 min	2.7
	art.2		Temps d'intervention sur appel en cas de fuite de gaz	≥ 95% des interventions dans les 45'	99%
Électricité	art.3	Assurer un approvisionnement du Canton en électricité 100% renouvelable	Alimentation d'électricité garantie 100% renouvelable sur le canton	100%	100%
	art.3		Production annuelle d'électricité renouvelable sur ouvrage SIG	728 GWh	762.9 GWh
Réduction de la consommation d'énergies	art.4	Réduire la consommation électrique du Canton de Genève chez les clients de SIG avec le Programme éco23	Réduction annuelle de la consommation électrique en GWh	15 GWh	19.7 GWh
Développement des énergies renouvelables	art.5	Maximiser la performance des ouvrages hydroélectriques	Pourcentage d'eau turbinée	> 99 %	99.5% Verbois 99.7% Chancy-Pougny
	art.5	Mener une politique active de certification des ouvrages, afin de valoriser l'énergie produite comme renouvelable, d'origine locale, et respectueuse de l'environnement	Maintien de toutes les certifications de production	100%	100%
	art.5	Augmenter la part de biogaz, de l'hydrogène ou de gaz de synthèse (gaz décarboné) dans le réseau de distribution de gaz naturel	Production annuelle de gaz décarboné dans le réseau de distribution de gaz naturel	17 GWh	16.5 GWh
Energie solaire photovoltaïque et thermique	art.7	Augmenter la part de chaleur d'origine renouvelable distribuée sur le canton	Emissions de CO2 / kWh de chaleur vendue	120 gCO2/kWh	101 gCO2/kWh
	art.7	Augmenter la puissance installée cumulée des installations solaires selon le plan de développement solaire SIG	Puissance solaire installée cumulée de SIG	32 MWC	28.1 MWC
	art.7 NEW	Augmenter la puissance installée cumulée des installations solaires pour les autoproducteurs	Puissance solaire installée cumulée sur le canton	84 MWC	90.2 MWC
Eau potable	art.12	Garantir la potabilité de l'eau	Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes (sur les réseaux EP)	≤ 5 %	0.6 %
	art.12	Maintenir un temps d'interruption de fourniture d'eau potable aussi réduit que possible	SAIDI eau potable (interruptions accidentelles / non planifiées)	< 5 min	6.58
	art.12	Garantir l'approvisionnement de la population en eau potable en temps de crise	Plans d'alimentation à jour selon l'OMC (proportionnés sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise) couvrant les 44 Communes (hors Céligny) et la totalité de la population du Canton	100%	100%
Eaux usées	art.13	Respecter les normes en matière de rejets des STEP	Taux annuel de paramètres conformes à la réglementation, pondéré par le nombre d'équivalents habitants traités pour l'ensemble des STEP	≥ 80 %	87%
Valorisation et incinération des déchets	art.17	Valoriser l'énergie issue de l'incinération des déchets (LIVID Cheneviers) en chaleur et/ou en électricité	% de l'énergie annuelle contenue dans les déchets valorisée sous forme thermique ou électrique	45%	44.6%



Indicateurs de suivi de la Convention d'objectifs  
Reporting à fin 2023

Chapitre CVO	Article CVO	Objetif	Indicateur	Cible 2023	Résultat 2023
Réalisation de l'usine Cheneviers IV	art.18	Poursuivre les études et mesures relatives au remplacement de l'usine des Cheneviers en vue d'un remplacement en 2024 au plus tôt	Avancement du projet Cheneviers IV selon calendrier annuel prévisionnel	Relance appel d'offre pour le processus de traitement des déchets	Appel d'offre pour le processus de traitement des déchets relancé
Bois usagé	art.20	Poursuivre les études et mesures relatives à la définition puis la construction de la CCF Bois Usagé en vue d'une mise en service dès 2024	Validation de l'étude détaillée et décision investissement en 2021. Obtention de l'autorisation de construire en 2024	Etude détaillée réalisée	Etude détaillée : partie technique terminée, partie foncière en cours
Programme d'encouragement à la réduction des déchets incinérables	art.21	Contribuer à la réduction de la production cantonale de déchets incinérables (6co21 déchets)	Réduction annuelle des déchets incinérables produits sur le Canton livrés aux Cheneviers	3400 T/an	3860 T/an
Mobilité électrique	art.22	Mettre en œuvre la stratégie d'électromobilité 2030	Nombre de points de recharge électrique installés cumulés sur le domaine public	253	133
Gestion économique de l'entreprise	art.28	Optimiser les coûts de l'entreprise	Pour 2020 : Impact du projet Leviers de performance (première phase) sur les charges d'exploitation Pour 2024 : Deuxième phase du projet soumise à la validation de la Direction Générale en 2021	Chiffre non applicable - Mise en place d'une démarche RSE (Responsabilité sociale des entreprises) et identification de pistes d'optimisation	
Endettement et flux de trésorerie des SIG	art.29		Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.2	2.3*
	art.29	Préserver un niveau d'endettement raisonnable afin de pouvoir lever des fonds dans de bonnes conditions	Ratio investissements / EBITDA	1.35	1.15*
	art.29		Ratio dette nette / capitaux propres	≤ 90 %	35%
Conditions de travail	art.31	Pratiquer une politique RH favorisant la confiance et l'engagement des collaborateurs envers les parties prenantes	Résultat de l'enquête annuelle de satisfaction des collaboratrices-eurs	≥ 75 %	83%
	art.31	Offrir des conditions de formation permettant aux collaboratrices-eurs de maintenir leur employabilité dans et hors SIG	Pourcentage de collaboratrices-eurs ayant suivi au moins une formation dans l'année (hors apprentis)	≥ 70 %	88%
	art.31	Offrir un nombre de places d'apprentissage équivalent à 4% du nombre de postes de travail	Nombre de places offertes par an	4% des ETP dans les métiers pouvant recevoir des apprentis	4,6%
	art.31	Prévenir et gérer l'absentéisme des collaborateurs	Taux d'absence (maladies, AP, ANP)	≤ 5.0%	5.3%
	art.31	Veiller à préserver l'intégrité physique des collaboratrices-eurs dans le cadre de l'exercice de leur travail	Nbre d'accidents professionnels	≤ 60	50

Indicateurs de suivi de la Convention d'objectifs  
Reporting à fin 2023

Chapitre CVO	Article CVO	Objectif	Indicateur	Cible 2023	Résultat 2023
Environnement	art.32	Diminuer la consommation interne d'énergie de SIG (électricité et chaleur)	Economies annuelles de consommation d'électricité Economies annuelles d'émissions de CO2	1250 MWh 1000 TCO2	1285 MWh 1515 TCO2
	art.32	Réduire la quantité des déchets urbains incinérables de SIG	Réduction du tonnage des déchets incinérables par an et par employé SIG	-5%	-1.5%
	art.32	Améliorer le tri des déchets de SIG	Mesures mises en œuvre pour diminuer la production de déchets à la source	80%	80%
	art.32		Taux des déchets urbains recyclés par an	≥ 70%	49.4%
	art.32	Diminuer l'impact environnemental des déplacements pendulaires et professionnels des collaboratrices-eurs de SIG	Mesures mises en œuvre pour augmenter le taux de recyclage des déchets	80%	80%
	art.32		Mesures mises en œuvre pour augmenter la part modale de la mobilité douce et des transports collectifs	100% de réalisation du PDM	100%
	art.32	Rapport entre le nombre de moyennes journalières conformes et le nombre de moyennes journalières pour les émissions de 5 polluants dans l'atmosphère (poussières, SO2, acide chlorhydrique HCl, monoxyde de carbone CO, oxydes d'azote NOx)	Part modale de la mobilité douce et des transports collectifs pour les déplacements professionnels ou les trajets domicile-travail	≥ 99%	98.6%
Bonnes pratiques intégrant la dimension clients	art.33	Augmenter la part des clients SIG consommant une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence	Augmentation annuelle de clients SIG ayant opté pour une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence	3.0%	0.4%
	art.33	Contribution à la réduction des émissions de CO2 du Canton de Genève selon le Pacte climatique SIG	Réduction cumulées des émissions de GES en TCO2	34'279 TCO2	40'338 TCO2
	art.33	Maintenir et développer la satisfaction des clients à l'égard des prestations et l'image de l'entreprise	Résultats de l'enquête de satisfaction clients sur les produits, services, images et réputation de SIG (taux de clients "très" et "extrêmement" satisfaits)	70%	61%
Loyauté et conformité aux pratiques	art.34	Augmenter la part des marchés publics intégrant les principes du développement durable	Part des marchés publics intégrant les principes du développement durable (%)	100%	100%
	art.34	Veiller à assurer et à faire respecter par les sous-traitants des conditions de travail conformes à la législation fédérale et cantonale ainsi qu'aux conventions de la branche	Part des entreprises mandatées par SIG et contrôlées par le BCC (Bureau de Contrôle des Châsses) et/ou l'OCIRT en infraction de sous-enchère par rapport à la CCT ou aux usages en lien avec des travailleurs locaux ou détachés	< 5%	0%
Alimentation durable	art.35	Augmenter la consommation de produits locaux labellisés GRTA pour les marchés de restauration attribués de gré à gré	Part annuelle de l'utilisation de produits labellisés GRTA sur l'ensemble des produits utilisés dans les restaurants du personnel à SIG (indice GRTA)	21%	pas de valeur en 2023